

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du 16/12/2024 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

COMMUNE DE SAINT-VAIZE RÉPERTOIRE DES DELIBERATIONS						
DATE	OBJET	RÉSUMÉ	FOLIO	N° Décision	N° Délibération	Décision du CM
13/01/2025	FONCTION PUBLIQUE	Signature du contrat de renouvellement pour la mise à disposition individuelle en milieu ordinaire de travail avec ADEI 17 - ESAT la Vigerie route de Saint-Jean-d'Angély 17350 SAINT-SAVINIEN pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2025. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, le contrat se renouvellera par expresse reconduction pour la même durée. Les honoraires de la prestation seront révisés à chaque renouvellement de contrat ou à chaque évolution du SMIC horaire. Inscription de la dépense au budget en section de fonctionnement : article 6218	2		2025-001	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
13/01/2025	FINANCES LOCALES	Ouverture d'un dossier de sinistre relatif au bris de glace survenu le 12/12/2024 sur le châssis fixe du couloir de l'école. Le tiers a été identifié à savoir l'ADEI 17 - ESAT la Vigerie route de Saint-Jean-d'Angély 17350 SAINT-SAVINIEN. Le recours a été obtenu, le remboursement se fera en totalité par la MAIF assureur d'ADEI 17. Devis n°01/202412 pour le remplacement du vitrage par EURL Stéphane ARNAUD 2 rue du Rossignol 17770 MIGRON pour un montant de 650,00 € HT soit 780,00 € TTC. Inscription de cette dépense au budget section fonctionnement : article 615221 Encaissement du remboursement en recette section fonctionnement : article 75888	3		2025-002	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
13/01/2025	FINANCES LOCALES	Signature du contrat de renouvellement de protection juridique « JURIPACTE » réf 18422/Z souscrit sous forme de contrat de groupe auprès de la SMACL par l'Association des Maires de la Charente-Maritime. Effet au 1er janvier 2025 pour une durée d'un an pour un montant de 284,98 €. Inscription de cette dépense au budget section fonctionnement : article 6161	4		2025-003	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
13/01/2025	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES	Réalisation d'un aménagement pluvial du côté des nombres pairs dans le hameau de La Salle. Pour ce faire il est nécessaire de procéder à la délimitation du domaine public par un Géomètre-Expert qui rédige, après étude, un Procès-Verbal à l'administration : le PV3P (Procès-Verbal de délimitation de la Propriété des Personnes Publiques). Un plan de délimitation représentant les limites du domaine public ainsi qu'un plan d'alignement y sera joint. Signature du devis n° D25013 de AFETI Géomètre-Expert 64 avenue du docteur René DIERAS 17300 ROCHEFORT pour un montant de 1 730,00 € HT soit 2 076,00 € TTC. Inscription de cette dépense au budget section investissement : article 21538	5		2025-004	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0